

DCM N° 2026-06/031

Séance du 22 juin 2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt-deux juin à dix-huit heures zéro minutes, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la salle du conseil municipal en mairie de Choisey, sous la présidence de Madame le Maire, Hélène THEVENIN.

Date de la convocation : 16 juin 2026

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de conseillers présents : 14

Date d'affichage : 29 juin 2026

PRESENTS : THEVENIN Hélène, ANGONIN Thierry, BARRET-PAQUES Béatrice, BARTHE Olivier, CRETIN Bérengère, DUBOIS Stéphane, HUNKELER Sandrine, De KERLEAU Sébastien, LACROIX Marie-Paule, MAUPOIL Florence, METRAILLE Thomas, SADOT Gaëlle, SIBILLE Laurent, VALENTE Nathalie

ABSENT excusé : LAVRUT Arnaud

POUVOIRS en application de l'article L. 2121-20 de la loi n° 96-142 du 21 février 1996 du CGCT,
Ont donné pouvoir écrit de voter en leur nom :

NOMS DES MANDANTS	A	NOMS DES MANDATAIRES
	A	

Mme CRETIN Bérengère a été désignée comme secrétaire de séance, conformément à l'article L.2121-6 du CGCT.

OBJET : Cession de parcelles communales à la SAS BATIR INVESTIR

La SAS BATIR INVESTIR, propriétaire de la parcelle aux terrains communaux concernés, souhaite acquérir des parcelles communales pour un projet d'aménagement de sa propriété et d'intégration de places de stationnement.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.2241-1 et suivants régissant la gestion du patrimoine des communes,

Vu la demande formulée par la SAS BATIR INVESTIR, propriétaire de plusieurs parcelles attenantes aux terrains communaux concernés, en vue d'acquérir ces parcelles pour un projet d'aménagement de places de stationnement et de terrasse,

Considérant l'intérêt de cette cession pour la commune, notamment en termes de valorisation du foncier et d'aménagement du territoire,

Considérant que la cession desdites parcelles n'entrave pas les projets d'intérêt général de la commune,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

A la majorité des suffrages exprimés, 0 voix contre et 0 abstention s'étant manifestées,

DECIDE :

- **APPROUVE** la cession des parcelles communales référencées sous les numéros cadastraux AAa , AAb et AAc à la SAS, représentant une surface respective de 1ca, 7ca et 25 ca cédée, pour une superficie totale de 33 ca au prix de 700 euros selon les conditions définies et après établissement de l'acte authentique par un notaire.
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer tout document relatif à cette cession, notamment la promesse de vente et l'acte notarié.

Envoyé en préfecture le 26/06/2026

Reçu en préfecture le 26/06/2026

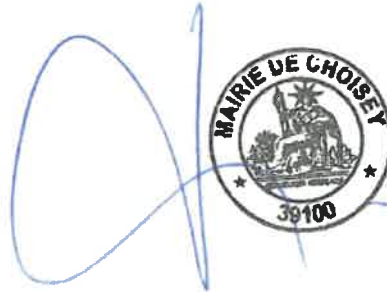
Publié le 26/06/2026

ID : 039-213901507-20260622-202606031-DE

- **PRECISE** que les frais inhérents à cette cession, y compris les frais de notaire et d'enregistrement, seront entièrement à la charge de l'acquéreur.
- **MANDATE** Madame le Maire pour accomplir toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré en séance le jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre des membres présents.

Le Maire, Hélène THEVENIN



Le secrétaire, de séance Bérengère CRETIN



Envoyé en préfecture le 26/06/2026

Reçu en préfecture le 26/06/2026

Publié le 26/06/2026

ID : 039-213901507-20260622-202606031-DE



Propriété de la SAS BATIR INVESTIR
CHOISEY - Section AA - "AU VILLAGE"
Echelle : 1/250
PLAN DE DIVISION
DA n° ----- numéroté le -----

Commune de Choisey
représentée par:

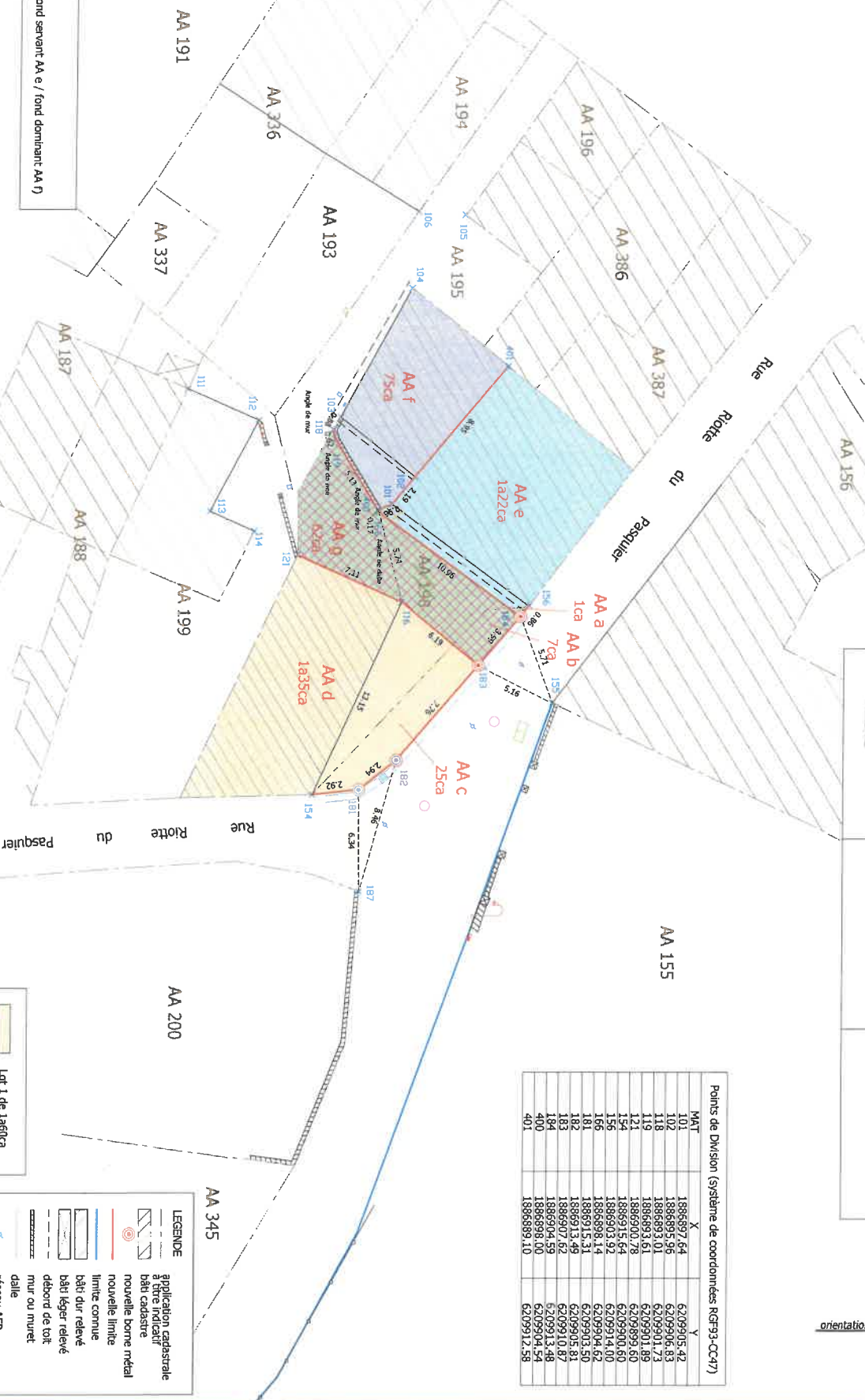
Helène THEVENIN

SAS BATIR INVESTIR

Le Géomètre-Expert

N
orientation indicative

Points de Division (système de coordonnées RGF93-CC47)			
MAT	X	Y	
101	1886897.64	6209905.42	
102	1886893.06	6209906.83	
103	1886893.10	6209901.73	
104	1886893.01	6209901.89	
105	1886902.78	6209900.80	
106	1886915.64	6209914.00	
107	1886903.82	6209904.62	
108	1886898.14	6209903.50	
109	1886915.31	6209905.81	
110	1886913.49	6209910.87	
111	1886907.62	6209913.48	
112	1886904.59	6209904.54	
113	1886898.00	6209912.58	
114	1886893.10	6209905.42	



service de passage
servitude de passage (fond servant AA e / fond dominant AA f)

Affaire n°: 26811
Date: 27/05/2026
Responsable: Dany DROMARD
Agence: DOLE
www.abcd-experts.fr | bonjour@abcd-experts.fr | 03 84 72 24 72

NOTA : - L'application graphique du plan cadastral n'a pas de valeur juridique.

